



**COMMISSION DEPARTEMENTAL DES TERRAINS  
ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA GIRONDE**

**REUNION RESTREINTE DU LUNDI 18 JANVIER 2021**

Présents : M. Vincent GUICHARD et Jean-Claude POINTET.

Absent excusé : M. Michel GAUDET (Président)

Administrative : Mme Marie-Christine MEYROU.

---

**RAPPEL IMPORTANT**

**La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour Foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2,50m sans équipement divers.  
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause.**

**Les buts de Football à 11, doivent être de 7,32m de longueur et 2,44m de hauteur sous la barre transversale sur toute la longueur du but.**

**DISTRICT DE LA GIRONDE – 33**

**1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL**

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

**ARTIGUES PRES BORDEAUX** – Plaine de jeux de Blancherie n°2 – NNI : 330130202

Cette installation était classée en niveau 6s jusqu'au 29/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 6s.

Elle propose la confirmation de classement en niveau 6s jusqu'au 29/06/2030.

**BRUGES** – Stade Albert Galinier n°2 – NNI : 330750102

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 23/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 6.

Elle propose la confirmation de classement en niveau 6 jusqu'au 23/11/2030.

**CASSEUIL** – Stade Municipal – NNI : 331020101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 17/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 6.

Elle propose la confirmation de classement en niveau 6 jusqu'au 17/08/2030.

**FONTET** – Stade Municipal – NNI : 331700101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 27/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 6.

Elle propose la confirmation de classement en niveau 6 jusqu'au 27/07/2030.

**HURE** – Stade Municipal – NNI : 332040101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 27/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 6.

Elle propose la confirmation de classement en niveau 6 jusqu'au 27/07/2030.

**MERIGNAC** – Stade Joseph Antoine Cruchon n°2 – NNI : 332810202

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 14/12/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 6.



Elle propose la confirmation de classement en niveau 6 jusqu'au 14/12/2030.

1.3 Changement de niveau de classement ou reclassement

## **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE**

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

## **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

**CASTRES SUR GIRONDE** – Stade municipal – NNI : 331090101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 27/07/2020.

Courrier de la Mairie du 05.11.2020, objet : plus d'équipe de football utilisant le terrain depuis quelques années, souhaite de ne pas poursuivre l'homologation pour 10 ans.

La Commission propose le retrait du classement jusqu'au 05/11/2030.

**GISCOS** – Stade Municipal – NNI : 331880101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 27/07/2020.

Courrier de la Mairie du 12.11.2020, objet : plus utilisé.

Les vestiaires sont désaffectés et en cours de démontage et le terrain n'est plus utilisable.

La Commission propose le retrait de classement jusqu'au 12/11/2030.

## **4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE**

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial ou changement de niveau

## **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL**

## **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ**

### **(7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS)**

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

**BEAUTIRAN** – Stade du Parc des sports de Calens n°2 – NNI : 330370102

Cette installation était classé en niveau 6 jusqu'au 27/07/2020.

Suite à la visite de la CDTIS du 23/10/2020 :

- Les abris de touche joueurs et délégués sont très dangereux à l'aplomb du toit.
- La distance mesurée est de 2,20m par rapport à la ligne de touche, non-respect de la zone de dégagement.

Cette installation n'est pas conforme et ne peut être classé.

**BERNOS BEULAC** – Stade municipal n°2 – NNI : 330460102

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 17/08/2020.

Suite à la visite de la CDTIS du 16/09/2020 :

- Buts non conformes et dangereux.



- Les 2 buts de Foot à 11, sont des buts mobiles d'entraînement (non conforme Art. : 1.2.1. pages 13 des règlements des terrains de le F.F.F.)

Le terrain ne peut être classé.

**BORDEAUX** – Stade Maginot – NNI : 330631201

Cette installation était classée en niveau Foot A11 jusqu'au 30/11/2020.

Suite à la visite de la CDTIS du 03/09/2020 :

- Les distance mesurées clôture/ligne de but varient de 2,20m à 2,40m.
- Un obstacle, une grille se trouve dans la zone de dégagement, distance mesurée 1,80m.

Cette installation ne peut être classée, en conséquence pas de compétitions.

**CABANAC ET VILLAGRAINS** – Stade Goujon – NNI : 330770101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 27/07/2020.

Suite à la visite de la CDTIS du 05/10/2020 :

- Abris joueurs et délégués, très dangereux à l'aplomb du toit, distance mesurée 2,20m, non-respect de la zone de dégagement.

Cette installation n'est pas conforme et ne peut être classée.

**CADAUJAC** - Stade Henri Pazot n°2 – NNI : 330800102

Cette installation était classée en niveau Foot A11 jusqu'au 27/07/2020.

Suite à la visite de la CDTIS du 19/08/2020 :

- La zone de dégagement côté muret/talus ne respecte pas les 2,50M
- Il y a aussi un ouvrage de maçonnerie cassé qui est dangereux dans la zone de dégagement.

Cette installation n'est pas conforme et ne peut être classée.

**CASTETS EN DORTHE** - Stade des Hauts De Castets – NNI : 331060201

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 26/10/2020.

Suite à la visite de la CDTIS du 05/10/2020 :

- Buts en très mauvais état et dangereux.
- Pelouse dégradée.
- La ligne de touche n'est pas tracée. Elle doit respecter la zone de dégagement soit 2,50m entre la ligne de touche et les pieds de buts mobiles.

Cette installation n'est pas conforme et ne peut être classée.

**GRADIGNAN** – Stade de Moulereins n°4 – NNI : 331920104

Cette installation était classée en niveau Foot A8 jusqu'au 24/09/2028.

Suite à la visite de la CDTIS du 30/09/2020 :

- La distance ligne de touche/pieds buts mobiles doit être impérativement à 2,50m.

Cette installation n'est pas conforme et ne peut être classée.

**MARTILLAC** – Stade Hervé De Venancourt n°2 – NNI : 332740102

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 17/08/2020.

Suite à la visite de la CDTIS du 05/10/2020 :

- Les distance mesurées pieds buts mobiles/ligne de touche varient de 1,40m à 2,30m.
- La ligne de touche doit être déplacée.

Cette installation n'est pas conforme et ne peut être classée.

**PESSAC** – Stade Bellegrave n°4 – NNI : 333180204

Cette installation était classée en niveau 6 SYE jusqu'au 25/06/2020.

Suite à la visite de la CDTIS du 12/08/2020 :

- La zone de dégagement côté muret/talus ne respecte pas les 2,50, soit 2,26m, 2,28m, 2,26 et 2,25m.
- Côté opposé les distance sont de : 2,77m, 2,76m, 2,78m et 2,78m.
- La largeur du terrain est de 53m.

Cette installation n'est pas conforme et ne peut être classée.



## **9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### 9.1 Classements initiaux

**BELIN BELIET** – Stade de Suzon – NNI : 330420201

Cette installation n'était pas classée.

Résultats :

- Moyenne : 27,32 Lux
- Facteur d'uniformité : 0,33

Résultats non conforme à la Règlementation F.F.F.

Les relevés photométrique sont trop faibles pour pouvoir classer cette installation, répertorié E. en traînement jusqu'au 18/01/2023.

### 9.2 Confirmations de classement

### 9.3 Changement de niveau de classement

### 9.4 Avis préalables

## **10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ**

**Michel GAUDET,**  
**Président**